

TECHNICIEN EN TRAVAUX PRATIQUES

Poste saisonnier: mardi et jeudi de 8h15 à 11h15

Concours SA-19-83

Affichage interne et externe

Du 2020-02-21 au
2020-02-28

Nous sommes une organisation en pleine expansion dans les Laurentides, qui a comme mission d'organiser et d'offrir des services éducatifs de qualité en collaborant et innovant pour l'avenir de tous. Notre motivation est d'agir ensemble pour la réussite de nos élèves avec confiance, respect et courage. Plus de 4875 employés partagent déjà ces valeurs, serez-vous bientôt des nôtres?

Vous profiterez :

- D'un taux horaire se situant entre 22,59 et 30,46\$;
- D'un fonds de pension incomparable.

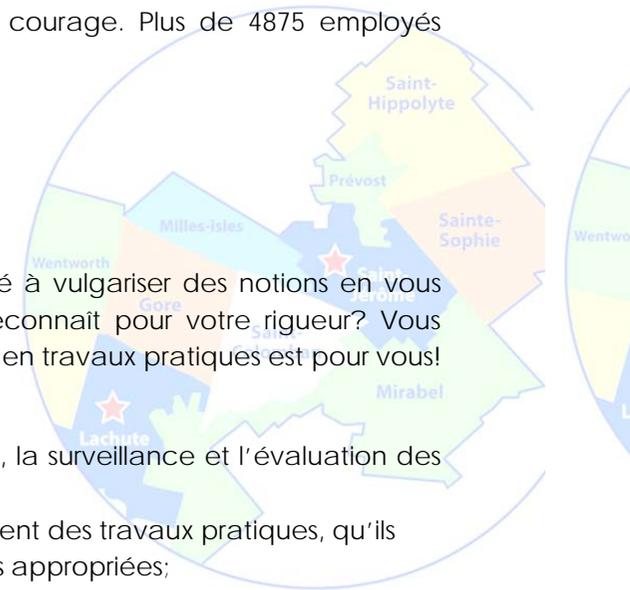
Vous avez de bonnes aptitudes de communication et vous avez de la facilité à vulgariser des notions en vous adaptant à votre auditoire? Vous êtes méthodique, structuré et l'on vous reconnaît pour votre rigueur? Vous souhaitez faire partie d'une équipe de travail engagée? L'emploi de technicien en travaux pratiques est pour vous! Votre expertise sera mise à contribution afin de notamment :

- Assister les enseignants et les élèves dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux pratiques de laboratoire et d'atelier;
- S'assurer que les élèves respectent les règles de sécurité lors du déroulement des travaux pratiques, qu'ils utilisent le matériel de façon adéquate et qu'ils recourent aux techniques appropriées;
- Faire des démonstrations, donner des consignes, conseiller, guider et surveiller les élèves dans le déroulement de travaux pratiques.

Vous détenez un DEC dans une technique appropriée à l'emploi (laboratoire, biochimie, chimie, etc.) et vous possédez une carte SIMDUT et une carte de premiers soins valides et ce défi vous intéresse? Nous voulons vous rencontrer!

Soumettez-nous rapidement votre curriculum vitae par courriel à delamirandea@csrdn.qc.ca avant le 28 février 2020.

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Le personnel de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) est soumis à [la Loi sur la Laïcité de l'État](#). Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel de la CSRDN d'exercer ses fonctions à visage découvert.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord